

FEDERATION FRANCAISE de PETANQUE et de JEU PROVENCAL



Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
COMITE REGIONAL OCCITANIE ET COMMISSION TERRITORIALE MIDI-
PYRENEES

COMITE DEPARTEMENTAL DU TARN

CAHIER DES CHARGES ORGANISATION CONGRES ANNUEL

Il revient à la Société qui a la charge d'organiser le Congrès annuel du Comité :

- 1/ Trouver une salle pouvant accueillir environ 250 personnes assises disposant d'une tribune sur laquelle pourront prendre place 20 à 25 personnes. La dresser et l'équiper d'une sonorisation satisfaisante avec micro mobile.
- 2/ Dans cette même salle , voire à proximité , être en mesure de servir un repas pour 150 à 200 personnes. Voir avec le traiteur la mise en place des tables.
- 3/ Contacter un traiteur de son choix et définir 2 à 3 menus comprenant entrée, plat, fromage et dessert qui seront soumis au Comité lequel en retiendra un. Le prix de ce repas devra être de 25€ vin, café compris.

Ce repas, pour son coût, est totalement à la charge du Comité.
- 4/ Ouverture d'une buvette dont le produit restera la propriété de la Société. (déposer une autorisation de buvette)

5/ un apéritif gratuit sera prévu avant le repas. Il est à la charge de la Société qui recevra une allocation de 400€ de la part du Comité.

6/ Pour le midi précédant le Congrès, retenir un restaurant local pour un repas servi à une dizaine de personnes. Ces repas seront à la charge du Comité.

7/ Facultativement la Société peut prévoir un cadeau individuel à chaque participant qui sera remis pendant le repas. Toujours à caractère facultatif, une animation peut être envisagée pour agrémenter le pendant et l'après-repas.